COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260417-D_2026_20-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2026

Date de convocation : 7 avril 2026
Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril, à vingt heures trente-deux minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, M. Mickaël BUAN, Mme Laurette DEBRAND, M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nolwenn BORDIER, Mme Nathalie BOUGEARD, M. Ronan CRÉPIN, Mme Cynthia DENION, M. Vincent HUBY, Mme Colombe JOUIS-SHAFI, M. Pascal ROUILLE, M. Sébastien VAUCLIN et Mme Lola VERA.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire générale de mairie.

Secrétaire de séance : M. Michel AUGET.

2026-20 – FINANCES : SUBVENTIONS - ANNÉE 2026

Madame DEBRAND, adjoint déléguée à la communication et aux associations, présente la demande de l'association de l'Union Nationale des Combattants (UNC) relative à l'octroi d'une subvention annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'ACCÉDER à la demande de cette association
- DE FIXER la subvention pour l'année 2026 à 100 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN